

Accord commercial UE/Colombie et Pérou

2011/0249(NLE) - 29/11/2012 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de Mário DAVID (PPE, PT), la commission du commerce international recommande que le Parlement européen donne son approbation à la conclusion, au nom de l'Union européenne, de l'accord commercial entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Colombie et le Pérou, d'autre part.

Les députés estiment en effet que l'accord offre l'occasion d'ancrer les réformes menées en Colombie et au Pérou dans l'économie mondiale en vue de renforcer la prospérité et de consolider la croissance dans ces deux pays, tout en levant les obstacles techniques aux échanges, en cherchant à libéraliser les marchés des services et en protégeant les indications géographiques (IG) chères à l'Union.

Les députés constatent toutefois que la question des droits de l'homme reste préoccupante. Ils appellent enfin à un suivi de la mise en œuvre du chapitre sur le commerce et le développement durable.